

Solaire

PROTECTION SOLAIRE

Le soleil contribue au bien-être mais il peut aussi, en cas d'exposition non protégée, être à l'origine d'effets indésirables sur la santé. On pense souvent à protéger la peau des méfaits du soleil, mais il est aussi indispensable, même si le temps est couvert, de protéger ses yeux.

QU'EST-CE QUE LES ULTRAVIOLETS ?

La lumière du soleil est composée du spectre visible qui nous permet de voir les couleurs et du spectre invisible représenté notamment par les rayons UV et infrarouges.



Les rayons UV, imperceptibles pour l'homme, sont particulièrement dangereux car ils peuvent endommager les tissus oculaires.

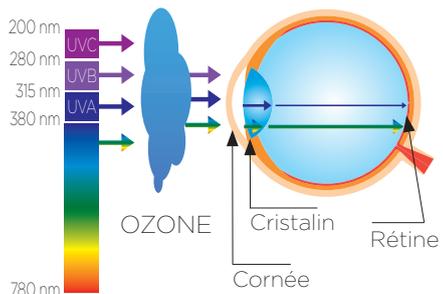
POURQUOI PROTÉGER SES YEUX ?

Les UV sont divisés en 3 catégories :

- ▶ **UVA** : contribuent au vieillissement de l'œil et peuvent entraîner l'apparition précoce de pathologies telle que la cataracte.
- ▶ **UVB** : peuvent provoquer une brûlure de la cornée, blessure douloureuse qui peut s'avérer irréversible et accélérer le vieillissement des tissus.
- ▶ **UVC** : absorbés par la couche d'ozone.

Les lunettes de soleil protègent les yeux contre l'éblouissement, la luminosité et les rayons UV.

Effets des UV sur le système visuel



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'intensité des rayonnements UV dépend de :

- ▶ **L'élévation du soleil** : plus le soleil est haut dans le ciel, plus le rayonnement UV est intense. Celui-ci varie donc en fonction du moment de la journée et de la saison.
- ▶ **La latitude** : plus on se rapproche des régions équatoriales, plus l'intensité augmente.
- ▶ **L'altitude** : aux altitudes élevées, l'atmosphère plus ténue absorbe moins de rayons UV. L'index UV augmente d'environ 10% pour 1000 mètres d'élévation⁽¹⁾.

Les opticiens Lynx Optique, en tant que professionnels de la santé visuelle, sont là pour apporter à chacun un conseil individualisé.

1. PROFITER PLEINEMENT DU SOLEIL

Quelle que soit l'activité, il existe forcément une paire de lunettes de soleil adaptée à chaque besoin.

Que la lumière soit vive ou que le temps soit nuageux, il est très important de protéger ses yeux. En effet, environ 90 % des rayons UV traversent les nuages.

Les lunettes de soleil ne sont donc pas réservées qu'aux journées ensoleillées. Elles vous aident à protéger vos yeux tout au long de l'année, quelles que soient la saison et votre environnement :

- ◀ La neige réfléchit 40 à 90 % du rayonnement UV⁽¹⁾
- ◀ L'eau réfléchit 10 à 30 % du rayonnement UV⁽¹⁾
- ◀ Le sable réfléchit 5 à 25 % du rayonnement UV⁽¹⁾.

2. SÉLECTIONNER LA PROTECTION ADAPTÉE



La **catégorie du verre** indique la capacité de filtration des rayons solaires et doit être choisie en fonction de ses activités. En effet, les catégories sont classées de 0 à 4 : plus l'indice est élevé, plus le verre réduit l'éblouissement.

Le marquage CE⁽²⁾ est la seule certification qui permet de garantir la bonne qualité de l'équipement.

La teinte des verres a pour objectif de diminuer l'éblouissement mais ne protège pas des UV. Elle peut être de différente couleur : gris, brun ou vert, apporte du confort et optimise la performance visuelle.

Catégories	Transmission lumière	Conditions de luminosité	Usages
0	100 à 81%		Confort, esthétique. Intérieur et temps couvert
1	80 à 44%		Faible luminosité
2	43 à 19%		Ensoleillement moyen
3	18 à 9%		Forte luminosité mer / montagne
4	8 à 3%		Luminosité extrême (interdit pour la conduite)

(1) www.soleil.info

(2) DGCCRF, Lunettes de soleil : comment choisir la bonne protection, Juin 2018

3. CHOISIR DES LUNETTES SOLAIRES CORRECTRICES

Les lunettes de soleil à la vue permettent d'augmenter le confort et la sécurité nécessaires dans de nombreuses situations et activités extérieures telles que la conduite, le sport ou encore la marche et le jardinage.

Il est donc impératif d'associer une vision parfaitement corrigée à une bonne protection en extérieur.

OPTER POUR LES TRAITEMENTS :

◀ Le polarisant :

- diminue l'éblouissement dû à la réverbération de la lumière sur les surfaces planes et brillantes (routes, neige, mer...),
- améliore la perception des contrastes et des couleurs,
- augmente la profondeur de champ.

Son utilisation est préconisée pour les sports tels que la voile, le ski et la conduite.

◀ Le durci : permet de rendre les verres plus résistants.

◀ L'anti-reflets : est recommandé pour améliorer le confort visuel.

4. PROTÉGER LES POPULATIONS LES PLUS SENSIBLES



Les enfants sont plus vulnérables face aux UV du soleil. En effet, leurs yeux sont plus fragiles car leur cristallin est plus transparent et laisse passer plus de la moitié des UVB⁽¹⁾. C'est avec l'âge que le cristallin s'opacifie et absorbe une partie des rayons lumineux. Protéger les yeux des enfants est donc essentiel pour prévenir l'apparition de pathologies oculaires à l'âge adulte.

5. PRATIQUER UN SPORT EN EXTERIEUR

80% des informations pertinentes et utiles au sport proviennent de la vision.

Une vision optimale et confortables est essentielle pour la pratique du sport.

Pour le sport la première chose à privilégier est le choix de la monture, de préférence galbée pour être parfaitement enveloppante et offrir un confort maximal et une vision latérale nette, sans déformation, même en mouvement. Les verres spécifiques feront barrière aux rayons solaires, au vent et à la poussière.



Les garanties Lynx Optique

Les points forts de Lynx Optique

Toutes les garanties commerciales Lynx sont soumises aux conditions définies ci-dessous, dans le carnet de vue disponible en magasin et sur le site lynxoptiquecaraibes.com. Elles sont valables en France métropolitaine dans tous les magasins Lynx Optique Antilles Guyane.

◀ CONTRÔLE TECHNIQUE GRATUIT & ENTRETIEN

Vous utilisez vos lunettes au quotidien. Elles ont donc parfois besoin de réglages et d'entretien. Lynx Optique réalise un contrôle technique en 5 points et remet votre équipement en état en 15 minutes même si vous l'avez acheté ailleurs et c'est gratuit.

Lynx Optique vous offre le contrôle et l'échange des manchons et des plaquettes, le resserrage des vis, la vérification de la tenue des verres, le nettoyage aux ultrasons et l'ajustage sur votre visage.

◀ GARANTIE CASSE

Vous avez cassé vos lunettes ? Lynx Optique les répare ou vous les échange pendant 2 ans. La 1ère année, remplacement des verres par des produits de la même gamme de prix et/ou réparation gratuite de la monture (le coût est pris en charge par le magasin émetteur de la facture et dans la limite des pièces disponibles). La 2ème année, une franchise de 40% est appliquée.

En cas de casse involontaire, dans les 2 ans de l'achat et dans la limite d'une fois par équipement et par éléments (une monture + 2 verres correcteurs blancs ou solaires, produit équivalent d'un prix inférieur ou égal). Hors cas de rayure des verres. Sur présentation de la facture de l'achat initial et de l'élément endommagé. La différence éventuelle de prix est à la charge du client – pas de remboursement de la différence. Correction à l'identique. Le client peut faire jouer sa garantie dans le magasin Lynx Optique Antilles Guyane de son choix, le coût de réparation ou d'échange incombant au magasin émetteur de la facture la première année. Cette garantie ne s'applique ni aux offres 2ème paire, ni aux forfaits et n'est pas applicable aux équipements bénéficiant partiellement ou en totalité de l'offre 100% santé. Pour ces derniers, nous vous prions de vous référer aux garanties détaillées dans le devis qui vous a été transmis. Conformément à l'article L. 217-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins 7 jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

◀ FACILITÉ DE PAIEMENT

Bien voir est un investissement. Avoir envie de la monture de ses rêves est tout naturel.

Aussi, Lynx Optique vous facilite l'accès à la qualité avec le paiement en 3,4, et même 10 fois sans frais.

La solution de paiement en 3,4 ou 10 fois sans frais est une facilité de paiement qui permet d'étaler le règlement de votre équipement optique. Le paiement en 3 ou 4 fois sans frais est accessible pour un montant minimum de 150 euros à 2.000 euros maximum, sur une courte durée (inférieure ou égale à 90 jours) et sans aucun frais (sans intérêts). La solution de paiement en 10 fois est accessible à partir de 500€ et jusqu'à 4 000€ d'achats. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Taux débiteur fixe de 0%. Le coût du crédit est pris en charge par votre magasin Lynx Optique. Le paiement peut s'effectuer par carte bancaire (sur présentation d'une carte bancaire valide) et/ou par chèque accompagnés d'une carte d'identité valide et sur lesquels les nom et prénom sont identiques. Conditions détaillées auprès de votre opticien.

Les lunettes correctrices et les lentilles de contact sont des dispositifs médicaux qui constituent des produits de santé réglementés portant à ce titre le marquage CE. Consultez un professionnel de santé spécialisé. KGIOM 329 403 885. Mars 2021.

